

2010 réorg en vue

Le 17 novembre 2009, la direction a réuni l'ensemble des organisations syndicales en plénière. Cette rencontre avait pour objet de nous donner des informations sur la prochaine réorganisation qui se tiendra le 15 février 2010. En effet, la direction nous a communiqué le chiffre concernant la productivité envisagée, soit 11 positions de travail.

Qui est concerné ?

- ▶ 8 à la piétonne (2 QL : on passe de 30 QL à 28 QL)
- ▶ 2 lignes cedex
- ▶ 1 agent (service cabine)

Le volant remplacement et les services arrières sont aussi concernés.

Cette réorg, que la direction appelle « *Adaptation des moyens à l'activité* » est la conséquence d'une baisse de trafic « accentuée » par la crise économique. Il est incontestable que le volume du courrier a baissé (- 15% sur l'année). **Mais il ne peut-être question que la « facture crise » soit supportée par les agents. Il est donc important de ne pas abdiquer même si la réalité se suffit à elle-même.**

Et la santé au travail, qu'en fait-on ? Pourtant il semble que ce dossier soit un sujet important pour La Poste ! Dans tous les cas, il l'est pour la CFDT ! Il est impératif, que les rythmes de travail et la charge d'emport soient pris en compte, car un trop fort gain de productivité serait nuisible aux conditions de travail.

Pour la CFDT, ce n'est pas la première réorganisation à laquelle nous assistons. La CFDT prendra sa place dans les négociations, car nous n'acceptons pas que le travail au quotidien des facteurs soit démoli. Nous ne sommes pas responsables de cette situation !

Un volet d'accompagnement social étoffé...

La direction nous a informé qu'un plan d'accompagnement social a été mis en place sur le centre. Il est ouvert à tout agent, fonctionnaire ou contractuel, de la classe I à la classe III désirant en bénéficier. Ce dispositif est valable un an. Il est composé de deux volets :

→ 1. l'accompagnement financier de la mobilité fonctionnelle de l'agent

- un facteur qui souhaite aller vers un autre centre Paris, banlieue ou province, se rapprocher de son domicile, une indemnité (de 400 € à 2 500 €) lui sera allouée ;
- un agent courrier « manut » qui se réoriente sur les fonctions de « facteur » vers un autre centre ou DOTC, une indemnité de (1 000 € à 3 000 €) lui sera allouée.

→ 2. l'accompagnement de la mobilité géographique

- mobilité géographique sans changement de domicile familial (selon le trajet domicile/travail aller ou retour, l'indemnité peut aller de 300 € à 2 500 €) ;
- mobilité géographique avec changement de domicile familial dans le but de diminuer le temps de trajet domicile-travail (l'indemnité est de 5 000 € et 1 000 € en plus pour chaque enfant à charge).

En conclusion

Le calendrier prévisionnel de cette nouvelle réorganisation est bien prévue pour le 15 février 2010. Mais la CFDT ne se contentera pas de rompre tout dialogue pour laisser la direction décider seule de l'avenir des agents. C'est clair, on ne peut pas être d'accord dès lors qu'il y a reprises d'emplois ! Et de nombreux points restent vagues quant au process de la vente. La période qui s'ouvre doit permettre à la CFDT de continuer à promouvoir le dialogue, proposer des alternatives, des solutions concrètes sans s'enfermer dans une opposition stérile qui fait le jeu des directions.

Avec vous, pour vous, la CFDT !

Une force d'action, de propositions, de négociation à votre service !